

Plan d'action de la Stratégie de prévention du suicide

1^{er} septembre 2011 – 31 mars 2014



Remerciements

Le gouvernement du Nunavut (GN), la Nunavut Tunngavik Inc. (NTI), le Embrace Life Council (ELC) et la Gendarmerie royale du Canada (GRC), partenaires de la Stratégie de prévention du suicide, ont de nouveau uni leurs efforts et travaillé en étroite collaboration afin d'élaborer un document d'accompagnement intitulé ***Plan d'action de la Stratégie de prévention du suicide***. Les partenaires sont très conscients des avantages de travailler tous ensemble à la prévention du suicide au Nunavut, et reconnaissent la contribution de chaque partenaire.

Les partenaires remercient de nouveau tous les individus et toutes les familles, les collectivités et les organisations qui travaillent à la prévention du suicide et à l'amélioration du bien-être au Nunavut.

Votre dévouement à aider les personnes dans le besoin est essentiel afin que nous puissions tous ensemble réduire le nombre de suicides dans notre territoire.

Introduction

Comme le souligne la Stratégie de prévention du suicide du Nunavut, le suicide touche la vie de tous les Nunavummiut. Peu de peuples ont connu un nombre aussi élevé de décès par suicide que les Inuit du Nunavut, et peu de territoires ont subi un tel traumatisme lié au suicide. Malgré cela, il a été extrêmement difficile de parler ouvertement de cette question au Nunavut, que ce soit sur le plan personnel, familial, communautaire ou politique.

Ce **plan d'action** est le résultat d'une démarche continue et coordonnée entreprise en 2008 lorsque le gouvernement du Nunavut (GN), la Nunavut Tunngavik Inc (NTI), le Embrace Life Council (ELC), et la Gendarmerie royale du Canada (GRC) ont formé un partenariat en vue d'élaborer la Stratégie de prévention du suicide du Nunavut. À la suite du dépôt de la stratégie à l'Assemblée législative du Nunavut en octobre 2010, les partenaires ont créé le **Comité de mise en œuvre de la Stratégie de prévention du suicide du Nunavut** en vue d'élaborer un document d'accompagnement décrivant les mesures concrètes requises afin d'assurer la mise en œuvre de la Stratégie.

Ce document d'accompagnement est le résultat de deux années de recherche visant à trouver les meilleurs moyens possible pour prévenir le suicide au Nunavut. Tout comme la Stratégie, il est fondé sur la vision des membres du Comité de mise en œuvre et du public qui souhaitent créer un Nunavut plus sain. Le **plan d'action** décrit les mesures concrètes qui devront être mises en place afin que le taux de suicide au Nunavut soit semblable ou même inférieur à celui de l'ensemble du Canada. Selon cette vision, les enfants et les jeunes du Nunavut pourront grandir dans un milieu plus sûr et stimulant, où les gens possèdent les compétences nécessaires pour surmonter les défis, faire des choix positifs, et s'engager dans des relations constructives. Selon cette vision, le Nunavut est également un lieu où les familles, les collectivités et tous les paliers de gouvernement travaillent ensemble pour offrir une vaste gamme de services adaptés à la culture afin de venir en aide aux personnes dans le besoin.

Comme le souligne la Stratégie, cette vision peut se matérialiser uniquement dans la mesure où un groupe d'intervenants de divers horizons parvient à se mobiliser et à travailler en harmonie. Les individus, les collectivités, les organisations et tous les paliers de gouvernement peuvent jouer un rôle important dans la prévention du suicide, et dans l'édification de collectivités saines.

Le Comité de mise en œuvre, composé de représentants de tous les partenaires, s'engage dans le cadre du **plan d'action** à procéder à l'évaluation et au suivi continus de la mise en œuvre des buts et des objectifs de la Stratégie. Il sera ainsi possible d'assurer le dynamisme de la démarche ainsi que la responsabilisation et la participation continue des organismes membres du Comité afin de mettre en œuvre de manière concrète la vision énoncée dans la Stratégie de prévention du suicide du Nunavut et le plan d'action qui l'accompagne.

L'apport continu des intervenants et des collectivités est essentiel pour assurer la mise en œuvre du plan d'action. Ce plan est un document évolutif, car des mesures et des activités supplémentaires y seront intégrées tout au long de la période de mise en œuvre de trois ans.

De quelle manière sera-t-il possible d'améliorer l'efficacité des mesures de prévention du suicide du Nunavut grâce à la mise en œuvre du plan d'action?

- Les Nunavummiut auront accès à un plus vaste éventail de ressources en santé mentale et en toxicomanie dans leurs collectivités.
- Les Nunavummiut auront accès à des services d'aide aux personnes en deuil adaptés à la culture.
- Des spécialistes en santé mentale mieux formés seront disponibles dans chaque région afin de répondre aux demandes et à l'acheminement de clients provenant des centres de santé communautaires.
- Les conseillers communautaires auront plus facilement accès à de la formation, et joueront un rôle plus concret et mieux respecté au sein du système de santé du Nunavut.
- Il y aura une coopération accrue entre le gouvernement, les écoles et la GRC afin que les enfants et les jeunes en situation de détresse puissent recevoir l'aide appropriée.
- Les Nunavummiut auront accès à de l'information claire au sujet des risques et des facteurs de protection liés au suicide, ainsi que sur les services d'aide existants. Cette information sera disponible dans toutes les langues officielles.
- Les programmes familiaux et de développement de la petite enfance ainsi que le soutien pour les enfants et les adultes affichant des comportements à risque seront plus facilement accessibles.
- Les enfants feront des apprentissages sociaux et affectifs à l'école qui les aideront à développer de la résilience et des mécanismes d'adaptation positifs.
- Les adultes et les jeunes pourront suivre, dans la langue de leur choix, des formations de dépistage des tendances suicidaires et d'intervention en cas de suicide. Ils auront également accès à des conseils prodigués par des pairs.
- Toutes les collectivités recevront du soutien accru pour mener des initiatives efficaces de bien-être communautaire.
- Les Nunavummiut profiteront d'un accès quotidien accru à la ligne d'aide Kamatsiaqtut.
- Le GN, la NTI, la GRC et l'ELC collaboreront plus étroitement afin de s'attaquer aux facteurs clés des comportements suicidaires.

Engagement 1 : Le GN adoptera une approche plus ciblée et proactive de prévention du suicide

« Le GN est capable de transformer les méthodes de prévention du suicide au Nunavut. Le ministère de la Santé et des Services sociaux jouera un rôle central de mobilisation au sein du GN, mais d'autres ministères comme ceux de l'Éducation, de la Justice et de la Culture, la Langue, des Aînés et de la Jeunesse participeront également à la mise en œuvre de la présente stratégie. »

« Par conséquent, le GN s'engage à améliorer son approche globale de prévention du suicide en mobilisant ses ministères pour qu'ils soient plus actifs dans le domaine de la prévention du suicide, et en s'assurant que les activités de chaque ministère respectent le plan d'action élaboré dans le cadre de la présente stratégie. »

Objectif	Partenaires/ intervenants	Mesures ou tâches	Calendrier	Résultats escomptés
1.1 Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) dressera une liste d'initiatives qui seront menées à l'échelle du GN.	Responsable : Le MSSS en collaboration avec tous les ministères et organismes du GN	Créer et présider un comité directeur composé des sous-ministres adjoints pour guider et surveiller la mise en œuvre du Plan d'action au sein du GN. S'assurer de doter de manière continue deux postes à temps plein et à durée indéterminée au sein de la Division de la santé mentale et du bien-être, y compris un spécialiste de la prévention du suicide, qui fournira du soutien constant et des orientations au MSSS et aux ministères du GN sur les questions liées au suicide.	2011 et au-delà Mesure constante	Le GN mettra en œuvre ses obligations énoncées au Plan d'action grâce à une mobilisation structurée des interventions de ses ministères. Renforcement des capacités du MSSS du GN à fournir des conseils sur les questions liées à la prévention du suicide, à l'intervention en cas de suicide et à l'intervention postérieure au suicide.
1.2 Renforcer la collaboration interorganismes au niveau communautaire.	Responsable : Comité de mise en œuvre et intervenants communautaire, le cas échéant	Élaborer et mettre en œuvre des protocoles d'entente pertinents et des protocoles connexes entre les ministères, les représentants locaux des ministères et les intervenants communautaires afin que les collectivités soient davantage en mesure de répondre efficacement aux besoins des personnes à risque.	2011-2012 et au-delà	Avec l'appui du comité de mise en œuvre, les collectivités auront une capacité accrue d'intervenir efficacement dans les domaines de la prévention du suicide, de l'intervention en cas de suicide et de l'intervention postérieure au suicide.
1.3 Améliorer la collaboration interministérielle afin d'identifier et de soutenir les enfants présentant des indicateurs de comportements à risque, notamment la faible fréquentation scolaire.	Coresponsables : MSSS et ministère de l'Éducation du GN avec d'autres intervenants, le cas échéant	Élaborer et mettre en œuvre un protocole d'entente et des protocoles connexes afin de favoriser la collaboration entre le MSSS et le ministère de l'Éducation et de soutenir une approche proactive d'étude de cas en groupe au niveau communautaire pour les enfants présentant des indicateurs de comportements à risque.	Complété d'ici avril 2012	Une intervention plus concertée au niveau communautaire au nom des enfants qui présentent des indicateurs de comportements à risque. Amélioration de la fréquentation scolaire.
1.4 Améliorer la communication avec les travailleurs de première ligne du MSSS pour répondre aux besoins des enfants présentant des indicateurs de comportements à risque.	Coresponsables : MSSS et ministère de l'Éducation du GN	Convenir d'un processus d'orientation qui assure la confidentialité et répond aux besoins des enfants présentant des indicateurs de comportements à risque.	Complété d'ici janvier 2012	Un processus d'orientation est mis en place pour les travailleurs du MSSS et les éducateurs.

Engagement 2 : Les partenaires renforceront la gamme des services en santé mentale, tout particulièrement au niveau de l'accessibilité et de la pertinence culturelle des soins

« À l'heure actuelle, certains résidents n'ont pas suffisamment accès aux services de santé mentale. L'offre d'une gamme complète de soins – incluant le diagnostic, des services de counseling, des services communautaires de guérison inuit - permettra d'améliorer le bien-être de la population et de réduire le niveau de risque auxquels les résidents sont exposés. »

« Par conséquent, les partenaires s'engagent à travailler ensemble pour combler les lacunes actuelles des services de santé mentale, construire un plus grand bassin de professionnels de la santé mentale, et améliorer la pertinence culturelle de ces services. Dans le cadre de cet engagement, le GN améliorera et augmentera les installations de santé mentale au sein du Nunavut, révisera sa Stratégie de santé mentale, et procédera à un examen exhaustif de la Loi sur la santé mentale. Le GN s'assurera également d'offrir du counseling aux Nunavummiut en deuil qui pourraient bénéficier d'un tel service. »

Objectif	Partenaires/ intervenants	Mesures ou tâches	Calendrier	Résultats escomptés
2.1 Examen exhaustif de la Stratégie d'intervention en matière de toxicomanie et de santé mentale du Nunavut et de la <i>Loi sur la santé mentale</i> .	Responsable : MSSS du GN en collaboration avec le comité de mise en œuvre et divers intervenants, selon les besoins	Analyse des lacunes dans les services territoriaux de santé mentale. Examen de la Stratégie d'intervention en matière de toxicomanie et de santé mentale du Nunavut pour combler les lacunes identifiées et adapter les services de santé mentale aux réalités actuelles. Examen de la <i>Loi sur la santé mentale</i> afin de mieux refléter les réalités et les besoins actuels.	2011-2012 2011-2012 2012-2013	Amélioration du cadre et de l'autorité législative pour guider la prestation des services de santé mentale au Nunavut.
2.2 Amélioration de l'infrastructure utilisée pour offrir des services de santé mentale au Nunavut.	Responsable : MSSS du GN	Effectuer une analyse des lacunes pour déterminer les besoins en immobilisation afin d'acquérir ou de mettre en place le type et le nombre d'établissements de santé mentale requis au Nunavut. Élaborer un plan d'immobilisations dans le but de mettre en place des services de santé mentale intégrés, d'optimiser l'utilisation des installations existantes, et de définir le besoin d'installations supplémentaires. Élaborer des plans d'activités pour la construction ou l'achat de nouveaux équipements.	2011-2012 2012-2013 2013-2014	Un nombre suffisant et adéquat d'installations de santé mentale et de traitement de l'alcoolisme et de la toxicomanie sont disponibles au Nunavut.
2.3 Renforcer les capacités professionnelles dans le domaine de la santé mentale au Nunavut.	Responsable : MSSS du GN en collaboration avec les agents chargés de la prestation des services de santé mentale au Nunavut	Effectuer une analyse des lacunes afin d'identifier le type et le nombre de professionnels de la santé mentale requis pour offrir un système de santé mentale optimal. Identifier les ressources en santé mentale requises pour offrir un niveau suffisant de services pour répondre aux besoins des Nunavummiut. Élaborer un plan pluriannuel afin de combler les lacunes ou les pénuries de ressources dans le domaine de la santé mentale et du bien-être. Travailler avec le Collège de l'Arctique du Nunavut pour élaborer un programme amélioré de formation des travailleurs dans le domaine de la santé mentale.	2011-2012 2011-2012 2012-2013 2012-2013	Augmentation des ressources et des capacités de recrutement du personnel dans le domaine de la santé mentale afin de répondre aux besoins des Nunavummiut.

Objectif	Partenaires/ intervenants	Mesures ou tâches	Calendrier	Résultats escomptés
2.4 Améliorer la capacité de répondre rapidement et efficacement aux comportements suicidaires chez les enfants.	Responsable : MSSS du GN	Identifier les compétences spécialisées pouvant être utilisées comme ressource par le personnel du MSSS en cas de comportements suicidaires chez un enfant, afin d'offrir du soutien supplémentaire spécialisé au personnel de première ligne.	Complété d'ici mars 2012	Une compréhension claire des ressources requises. Les ressources nécessaires sont en place.
2.5 Renforcer les services de santé mentale et de bien-être disponibles à Iqaluit offrant du soutien aux autres collectivités du territoire.	Responsable : MSSS du GN	Identifier les ressources en santé mentale et en bien-être nécessaires pour offrir le niveau de services permettant de répondre aux demandes reçues à titre de centre de référence régional et territorial. Fournir des services supplémentaires à l'aide de personnel hautement qualifié, incluant des psychiatres, des psychologues et des infirmiers/infirmières psychiatriques, afin de répondre adéquatement aux besoins de la population du territoire.	Complété d'ici mars 2012 À déterminer	Une compréhension claire des ressources requises. Les ressources nécessaires sont en place.
2.6 Fournir aux personnes en deuil de l'aide adaptée à l'âge et à la culture.	Responsable : MSSS du GN en partenariat avec la NTI, l'ELC, les organismes communautaires et les organisations inuit.	Élaborer un plan afin de fournir aux personnes en deuil de l'aide adaptée à l'âge et à la culture directement dans les collectivités.	Complété d'ici avril 2012	Des ressources d'aide aux personnes en deuil adaptées à la culture et tenant compte du contexte et du processus communautaire de deuil sont en place.
2.7 Fournir du soutien accru aux groupes communautaires de counseling œuvrant dans les collectivités.	Coresponsables : MSSS/NTI/ELC et groupes communautaires de counseling	Identifier et contacter des groupes communautaires de counseling de toutes les collectivités (rattachés à des églises, aînés, pairs, etc.) et consulter ces groupes au sujet de leurs besoins de formation. Offrir du soutien ministériel.	Complété au cours de l'exercice 2012-2013	Amélioration du soutien aux groupes communautaires de counseling œuvrant dans les collectivités
2.8 Fournir du soutien accru aux collectivités et aux travailleurs de première ligne en cas d'épidémie de suicides (plusieurs suicides dans un temps relativement court) dans une collectivité ou une région.	Responsable : MSSS du GN en partenariat avec la NTI, l'ELC et d'autres intervenants selon les besoins	Élaborer un plan pour offrir davantage de soutien aux collectivités et aux travailleurs de première ligne en cas d'épidémie de suicides dans une collectivité.	Complété d'ici avril 2012	Soutien accru et continu aux collectivités et aux travailleurs de première ligne afin de leur permettre de répondre aux besoins de manière adéquate et appropriée.
2.9 Soutien accru à la ligne d'aide Nunavut Kamatsiaqtut.	Responsable : MSSS du GN	Fournir du financement de base supplémentaire pour assurer le fonctionnement stable de la ligne d'aide et lui permettre au fil du temps d'augmenter les services qu'elle fournit.	Début en avril 2012	La ligne d'aide reçoit du financement durable. Mise en place d'un plan d'expansion afin de répondre aux besoins régionaux.
2.10 Soutien accru pour le Embrace Life Council (ELC)	Coresponsables : MSSS du GN/NTI	Fournir du financement de base supplémentaire pour assurer le fonctionnement stable.	Début en avril 2012	L'ELC peut offrir une plus vaste gamme de services.

Engagement 3 : Les partenaires outilleront mieux les jeunes pour qu'ils puissent surmonter plus facilement les épreuves de la vie et les émotions négatives

« Considérant que de nombreux jeunes du Nunavut grandissent dans des conditions difficiles, de plus grands efforts doivent être consentis pour s'assurer que les épreuves de la vie (comme la fin d'une relation amoureuse) ou des émotions négatives n'entraînent pas de comportements négatifs. »

« Par conséquent, les partenaires s'engagent à fournir une base de protection plus solide aux jeunes afin de leur permettre de réaliser leur véritable potentiel. Cela comprend notamment des campagnes publiques de sensibilisation visant à prévenir les mauvais traitements physiques et sexuels, et des cours sur le rôle parental. De plus, les partenaires s'engagent à fournir des possibilités de formation aux jeunes pour qu'ils apprennent à gérer leurs émotions négatives, incluant des cours de gestion de la colère, du soutien en santé mentale à l'école, et un meilleur accès à des activités saines comme le sport ou des expéditions de camping dans la nature.

Objectif	Partenaires/ intervenants	Mesures ou tâches	Calendrier	Résultats escomptés
3.1 Accroître la base de connaissances et élaborer des solutions et des stratégies afin que les événements défavorables de la vie aient moins d'impact sur la résilience des jeunes et leur capacité d'adaptation par rapport au risque accru de suicide.	Responsable : Comité de mise en œuvre	Il est important de cibler les jeunes dans le cadre de la recherche portant sur la prévention du suicide, l'intervention en cas de suicide et l'intervention postérieure au suicide.	2011-2012 et au-delà	Amélioration des connaissances sur l'impact des événements négatifs de la vie sur le risque de suicide chez les jeunes, ce qui permettra d'élaborer et de mettre en œuvre des initiatives plus efficaces de prévention du suicide chez les jeunes. Résilience accrue et engagement des jeunes. Identification des pratiques exemplaires pour améliorer les ressources existantes.
3.2 Mettre en œuvre des programmes spécifiques ciblant la population générale des jeunes, notamment les jeunes à risque de suicide, comme les premiers soins en santé mentale (PSSM) pour les jeunes; offrir régulièrement dans les collectivités des programmes fondés sur les forces des jeunes.	Responsable : Comité de mise en œuvre	Élaborer et mettre sur pied des programmes axés sur les jeunes adaptés à la culture dans le but d'accroître les connaissances et les compétences des travailleurs de première ligne, notamment les professionnels de l'éducation et de la santé, et d'autres intervenants comme les parents et les membres de la collectivité concernant les enjeux de santé mentale propres aux jeunes, les signes avant-coureurs et les symptômes, l'intervention efficace en situation de crise et l'accès à de l'aide professionnelle. Fournir de l'information concernant le rôle de la violence sexuelle commise envers les enfants comme un facteur de risque de comportements suicidaires plus tard dans la vie, et les actions permettant de briser le cycle de la violence.	2011-2012 et au-delà	Des programmes spécifiques ciblant les jeunes sont disponibles pour les travailleurs de première ligne et les collectivités afin d'aider les professionnels de l'éducation et de la santé, les parents et d'autres intervenants à identifier les problèmes de santé mentale et les stratégies d'intervention de premiers soins appropriées.
3.3 Collaboration continue afin d'aborder la question du suicide dans le cadre des programmes d'études.	Co-responsables : MSSS du GN/ministère de l'Éducation du GN et autres intervenants selon les besoins	Groupe de travail spécial pour coordonner la mise en œuvre de la SPSN au sein de toutes les organisations et dans le cadre de l'élaboration de nouveaux programmes d'études visant particulièrement les classes de la 7 ^e à la 12 ^e année.	Début en avril 2012	Preuves de partenariat dans l'élaboration des programmes d'études.

Objectif	Partenaires/ intervenants	Mesures ou tâches	Calendrier	Résultats escomptés
3.4 S'assurer que les fonds de la Stratégie nationale de prévention du suicide chez les jeunes autochtones (SNPSJA) sont dépensés pour mettre en œuvre les engagements du plan d'action de la SPSN.	Coresponsables : MSSS du GN/NTI/ELC	Administrer en partenariat le financement de la SNPSJA destiné à des programmes et des activités communautaires de prévention du suicide pour les jeunes Inuit.	1 ^{er} avril 2012	Les fonds de la SNPSJA sont dépensés pour des activités communautaires de prévention du suicide correspondant aux engagements de la SPSN.
3.5 Offrir des possibilités de formation aux jeunes sur des sujets comme la capacité d'adaptation, la gestion de la colère, les modes de vie sains, la prévention du suicide et la santé et le bien-être général.	Responsable : Comité de mise en œuvre	Procéder à une analyse de contexte des meilleurs programmes de formation pouvant être offerts aux jeunes et les compiler dans une base de données accessible. Les partenaires possédant les ressources humaines appropriées offriront ces programmes de formation.	Complété d'ici mars 2012 2012-2013 et au-delà	Les jeunes auront acquis une meilleure connaissance des facteurs de protection pour faire face aux événements négatifs de la vie.
3.6 Accroître et soutenir l'accès à des activités saines pour les jeunes au niveau communautaire.	Responsable : Comité de mise en œuvre en collaboration avec les associations régionales inuit (ARI) et d'autres intervenants pertinents	Procéder à une analyse de contexte des activités destinées aux jeunes dans l'ensemble des collectivités du Nunavut à l'aide du modèle d'enquête mis au point par l'Association inuit de Qikiqtani pour les centres de jeunes de cette région. Partager les pratiques exemplaires avec les collectivités. Élaborer un plan pour la création progressive de centres de jeunes dans chaque collectivité du Nunavut.	Complété d'ici mars 2012	Sensibilisation accrue au sujet des activités saines accessibles pour les jeunes. Meilleure connaissance des besoins communautaires concernant les initiatives destinées aux jeunes; partage des pratiques exemplaires. Options viables identifiées pour établir un centre de jeunes dans chaque collectivité.
3.7 Mettre sur pied et soutenir des initiatives de counseling par les pairs dans les collectivités	Coresponsables : ARI/NTI/GN HSS	Procéder à une analyse de contexte des pratiques exemplaires au Canada et dans d'autres territoires et des initiatives déjà en place au Nunavut; élaborer des programmes et des manuels de formation en collaboration avec les hameaux et les centres de jeunes afin d'offrir une formation reconnue.	Début en 2012-2013	Du counseling par des pairs basé sur les manuels de formation du Nunavut est disponible dans toutes les collectivités.
3.8 Soutenir le développement de réseaux de jeunes aux niveaux régional et territorial.	Coresponsables : MCLAJ/ARI/ NTI	Appuyer la création d'un réseau de groupes de jeunes aux niveaux communautaire, régional et territorial. Offrir de la formation axée sur des compétences et du soutien continu à tous les groupes de jeunes.	Début en mai 2012	Les comités de jeunes de chaque collectivité, chapeautés par un comité territorial, collaborent entre eux et partagent de l'information. Ces comités jouent un rôle clé au niveau communautaire concernant les initiatives destinées aux jeunes.
3.9 Mise sur pied de campagnes de sensibilisation ciblant les jeunes au sujet des facteurs de risque et des comportements ayant un impact sur le taux de suicide.	Responsable : Comité de mise en œuvre	Mettre sur pied des campagnes de sensibilisation fondées sur des preuves pour faire face aux comportements à risque et aux facteurs identifiés lors du symposium de recherche décrits dans la section 5.1. Cela comprend les difficultés vécues à la suite d'actes de violence physique et sexuelle.	2012-2013 et au-delà	Sensibilisation accrue du public au sujet des questions liées au suicide chez les jeunes du Nunavut.

Engagement 4 : Le GN offrira de la formation sur la prévention du suicide de manière systématique et globale

« Les partenaires reconnaissent que les taux d'idées suicidaires sont élevés au Nunavut, et que certains résidents souhaitent offrir du soutien à des amis, des voisins ou des clients qui pourraient présenter des risques de suicide. Les collectivités du Nunavut seront mieux placées pour faire face aux comportements suicidaires en offrant de la formation à ces personnes pour qu'elles puissent reconnaître les signes d'idéation suicidaire, et en leur fournissant des outils et des techniques pour parler aux personnes à risque afin de les orienter vers les soins appropriés. »

« Par conséquent, le GN s'engage à offrir une formation pour mieux préparer les gens à aider les personnes présentant des risques de suicide. Une formation sur la prévention du suicide adaptée aux besoins du Nunavut sera offerte dans l'ensemble du territoire aux personnes qui interviennent auprès des gens présentant des risques élevés de suicide, et à d'autres personnes qui souhaitent agir à titre de leaders de la prévention du suicide au sein de leur collectivité. »

Objectif	Partenaires/ intervenants	Mesures ou tâches	Calendrier	Résultats escomptés
4.1 Offrir à tous les Nunavummiut intéressés la formation Uqaqatigiiluk!/Parlons-en! ¹ une version de la Formation appliquée en techniques d'intervention face au suicide (ASIST) adaptée pour le Nunavut.	Co-responsables : MSSS du GN/Collège de l'Arctique du Nunavut /RH du GN	Soutenir les formateurs bénévoles du programme Uqaqatigiiluk! Parlons-en! afin qu'ils obtiennent leur certification. Encourager les formateurs inscrits à devenir des formateurs accompagnateurs. Le MSSS désigne des postes qui seront chargés de coordonner la prestation du programme Uqaqatigiiluk!/Parlons-en, incluant la mise sur pied et le maintien d'une base de données permettant d'inscrire les noms des formateurs et des participants. La priorité sera accordée à la formation des employés du MSSS et d'autres travailleurs de première ligne, des agents correctionnels, des agents de probation, du personnel scolaire (à la demande de la Coalition des ASD du Nunavut), des groupes communautaires qui offrent des services de counseling, et des étudiants du Collège de l'Arctique du Nunavut.	Début en avril 2010 et au-delà Début en avril 2010 et au-delà Début en avril 2010 et au-delà	Tous les Nunavummiut ont accès à de la formation en techniques d'intervention face au suicide. Un poste est créé au MSSS afin de coordonner la prestation du programme Uqaqatigiiluk!
4.2 Former et soutenir les professionnels et les bénévoles des collectivités qui souhaitent devenir formateur du programme Uqaqatigiiluk!/Parlons-en	Co-responsables : MSSS du GN/ministère de l'Éducation du GN/autres intervenants selon les besoins	Offrir au moins une formation des formateurs dans le cadre du programme Uqaqatigiiluk! Parlons-en! chaque année. Le comité de mise en œuvre encouragera les personnes intéressées et motivées à jouer un rôle de formateur dans le cadre du programme Uqaqatigiiluk! Selon les exigences opérationnelles de leurs postes, ces personnes pourront offrir un ou plusieurs ateliers chaque année. Offrir une formation régulière à tous les formateurs Uqaqatigiiluk! au moins une fois tous les deux ans.	Début en janvier 2012 Début en octobre 2010 et au-delà	Un plus grand nombre de Nunavummiut bénévoles ont été formés pour offrir les ateliers Uqaqatigiiluk! "Parlons-en", réduisant ainsi la dépendance aux formateurs Uqaqatigiiluk! du sud et les frais de déplacement qui s'y rattachent. Les formateurs Uqaqatigiiluk! tiennent leurs connaissances à jour et demeurent motivés grâce à leur participation à un réseau.
4.3 Accroître le soutien offert aux jeunes du secondaire présentant des risques de suicide.	Co-responsables : Éducation du GN/MSS du GN /ASD	Offrir de manière continue des possibilités de formation au personnel scolaire dans les domaines de la santé mentale, des toxicomanies et des techniques d'intervention face au suicide.	Début en septembre 2011	Base de données contenant l'information pertinente au sujet des personnes formées Évaluation préalable et postérieure à la

¹ Uqaqatigiiluk! Parlons-en! est une version adaptée de la Formation appliquée en techniques d'intervention face au suicide (ASIST) offerte dans d'autres provinces et territoires.

		Les jeunes du secondaire ont régulièrement accès à de la formation dans les domaines de la santé mentale, des toxicomanies et des techniques d'intervention face au suicide, et reçoivent à cet égard du soutien de la part de membres du personnel scolaire bien formés et de formateurs communautaires.	Début en septembre 2011	formation. Preuve de connaissances et de compétences communautaires accrues.
--	--	---	-------------------------	---

Engagement 5 : Les partenaires soutiendront les activités de recherche permettant de mieux comprendre le suicide au Nunavut et l'efficacité des initiatives de prévention du suicide

« Les connaissances au sujet des comportements suicidaires au Nunavut comportent de nombreuses lacunes, et il existe très peu de recherches fondées sur des preuves concernant l'efficacité des initiatives de prévention du suicide. Les partenaires reconnaissent que la recherche sur le suicide au Nunavut est essentielle pour mieux comprendre la question, éclairer les décisions lors de l'élaboration des politiques et des programmes, et permettre une reddition de compte axée sur les résultats plutôt que sur les perceptions du public ou des politiciens. »

« Par conséquent, les partenaires s'engagent à entreprendre, soutenir et partager des recherches qui permettront de mieux comprendre les comportements suicidaires. Les partenaires conviennent en outre de surveiller et d'évaluer les activités liées à la mise en œuvre de la stratégie de prévention du suicide au Nunavut. »

Objectif	Partenaires/ intervenants	Mesures ou tâches	Calendrier	Résultats escomptés
5.1 Mettre sur pied un partenariat de recherche, et élaborer un calendrier de recherche concernant des enjeux pertinents pour la prévention du suicide, l'intervention en cas de suicide et l'intervention postérieure au suicide.	Responsable : Comité de mise en œuvre et intervenants supplémentaires selon les besoins.	<p>Le comité de mise en œuvre élaborera un calendrier de recherche offrant une approche disciplinée afin de combler les lacunes et d'établir les besoins et les priorités concernant la prévention du suicide, l'intervention en cas de suicide et l'intervention postérieure au suicide au Nunavut.</p> <p>Mettre sur pied un centre d'information avec des partenaires externes afin d'avoir accès à une ressource centralisée pour la collecte, le suivi et la distribution d'information sur le suicide fondée sur des preuves incluant les approches les plus récentes, les pratiques exemplaires, les programmes et les mesures d'intervention adaptées au Nunavut.</p> <p>Effectuer ou commander des recherches qui résument les résultats de recherches fondées sur des preuves ou les pratiques exemplaires, et qui analysent diverses initiatives en mettant l'accent sur les recherches récentes ou un examen systématique des recherches existantes.</p> <p>Organiser un symposium de recherche sur le suicide au Nunavut pour partager de l'information avec les intervenants au sujet des enjeux et des défis actuels et des pratiques exemplaires, et obtenir des avis concernant le calendrier de recherche sur le suicide au Nunavut.</p>	<p>Janvier 2012</p> <p>Avril 2012</p> <p>Début en avril 2012</p> <p>Novembre 2013</p>	<p>Des connaissances accrues concernant les enjeux liés au suicide;</p> <p>Une meilleure compréhension des facteurs de risque et des comportements suicidaires à différentes étapes de la vie.</p> <p>Meilleures pratiques concernant la documentation et la guérison (à l'intention des victimes et de leurs familles)</p> <p>Possibilité de partager et de distribuer de l'information dans le cadre de forums comme des symposiums de recherche tenus au Nunavut ou à l'extérieur du territoire.</p>

Objectif	Partenaires/ intervenants	Mesures ou tâches	Calendrier	Résultats escomptés
5.2 Effectuer de la recherche afin d'identifier les interventions susceptibles de briser le cycle de la violence physique et sexuelle (enfant/adulte) puisque ce type de violence constitue un important facteur de risque de suicide plus tard dans la vie.	Responsable : Comité de mise en œuvre et intervenants supplémentaires selon les besoins.	<p>Effectuer un recensement des organismes de recherche existants pouvant guider et éclairer l'élaboration d'interventions propres au Nunavut.</p> <p>Effectuer ou commander une recherche résumant (A) les données probantes concernant le rôle de la violence sexuelle comme facteur de risque de comportements suicidaires; et (B) les pratiques exemplaires de guérison (pour les victimes et leurs familles) des victimes de violence sexuelle. (5.2,5.3)</p> <p>En s'appuyant sur les résultats et la preuve recueillis dans le cadre d'autres initiatives comme la Stratégie de prévention de la violence familiale, mettre sur pied de nouvelles mesures pour s'attaquer au taux élevé de violence physique et sexuelle envers les enfants et les jeunes, incluant des interventions adaptées à la culture.</p>	<p>Complété d'ici avril 2012</p> <p>Début en avril 2012</p>	<p>Disponibilité d'un plus grand nombre de ressources visant à prévenir la violence physique et sexuelle et de ses effets.</p> <p>Mise sur pied d'interventions visant à briser le cycle de la violence physique et sexuelle (enfant/adulte).</p> <p>Mise sur pied de programmes d'intervention adaptés à la culture.</p>
5.3 Effectuer de la recherche concernant les facteurs de risque liés à des comportements suicidaires propres au Nunavut pour lesquels il existe actuellement peu d'information, notamment les conséquences du taux élevé de consommation de cannabis à l'adolescence ou de la violence sexuelle envers les enfants	Responsables : Comité de mise en œuvre et intervenants supplémentaires selon les besoins.	<p>Effectuer ou commander des recherches qui résument les résultats de recherches fondées sur des preuves ou les pratiques exemplaires, et qui analysent diverses initiatives en mettant l'accent sur les recherches récentes ou un examen systématique des recherches existantes.</p> <p>Établir les possibilités de partenariat de recherche, et entreprendre des recherches concernant les effets de la consommation de cannabis à l'adolescence ou de la violence sexuelle envers les enfants.</p>	<p>Complété d'ici avril 2012</p> <p>Début en 2011-2012</p>	<p>Une meilleure connaissance de base des enjeux liés au suicide; une meilleure compréhension des facteurs de risque; de meilleures pratiques de documentation et de guérison des victimes et de leurs familles; des recherches propres au Nunavut qui apportent des réponses à ces différents enjeux.</p>
5.4 Collecte et publication de données sur les tentatives de suicide.	Coresponsables : MSSS du GN/GRC	<p>Élaborer et mettre en œuvre des protocoles et des mécanismes afin d'enregistrer l'information concernant les tentatives de suicide au Nunavut - et pas seulement les décès par suicide. La GRC mettra sur pied un système d'enregistrement de données à la suite d'interventions des membres de la GRC lors de tentatives de suicide.</p>	<p>Début en septembre 2011</p>	<p>Un portrait plus clair des comportements suicidaires au Nunavut, et la possibilité de détecter des changements au fil du temps.</p>
5.5 Élaboration d'un cadre de suivi et d'évaluation formel concernant la mise en œuvre de tous les aspects de la Stratégie de prévention du suicide du Nunavut.	Responsable : Comité de mise en œuvre	<p>Élaboration d'un cadre de suivi et d'évaluation efficace et responsable afin d'évaluer l'efficacité de la mise en œuvre des diverses mesures de la Stratégie de prévention du suicide du Nunavut.</p>	<p>Début en janvier 2012</p>	<p>Suivi continu et évaluation continue de la mise en œuvre des mesures de la Stratégie de prévention du suicide du Nunavut.</p>

Engagement 6 : Les partenaires communiqueront et partageront l'information recueillie avec les Nunavummiut sur une base régulière

« La communication peut se faire de diverses manières, mais elle comprendra deux composantes principales dans le cadre de la présente stratégie. Les Nunavummiut doivent avoir facilement accès à de l'information générale sur la santé mentale, le suicide, et les pratiques exemplaires de prévention du suicide. De plus, de l'information régulière concernant la mise en œuvre continue de la présente stratégie et de son plan d'action doit être communiquée aux Nunavummiut de manière inclusive et ouverte. »

« Par conséquent, les partenaires s'engagent à poursuivre le processus de sensibilisation et d'information de la population. »

Objectif	Partenaires/ intervenants	Mesures ou tâches	Calendrier	Résultats escomptés
6.1 Élaborer et mettre en œuvre un plan global de communication de la Stratégie de prévention du suicide du Nunavut.	Responsable : Comité de mise en œuvre	Élaborer une stratégie coordonnée de communication avec le Comité de mise en œuvre, comprenant un site Web et des rapports d'étape annuels approuvés par le comité. Élaborer et diffuser de l'information par l'entremise de divers médias sociaux selon les besoins.	2011-2012	De l'information claire est présentée aux Nunavummiut sur une base régulière au sujet de la progression de la mise en œuvre de la Stratégie.
6.2 Préparer et diffuser des ressources visant à : - expliquer les facteurs de risque pouvant entraîner des comportements suicidaires - déstigmatiser la santé mentale et la demande d'aide en cas de détresse mentale - fournir de l'information sur la façon d'obtenir de l'aide aux personnes en détresse mentale.	Responsable : Comité de mise en œuvre	Élaborer et diffuser de l'information à jour au sujet des ressources et des services communautaires et de première ligne existants à toutes les organisations inuit, aux hameaux, aux centres de santé, aux groupes et organismes communautaires du Nunavut. Distribuer à ces organismes une liste des possibilités de formation. S'assurer que les aînés ont accès à cette information de manière orale, lors de rencontres en personne avec des membres du personnel communautaire ou régional, par l'entremise de la radio locale ou lors de forums communautaires.	2011-2012 et au-delà 2011-2012 et au-delà	De l'information claire adaptée à des groupes cibles est présentée aux Nunavummiut dans toutes les langues officielles. Les ressources publiées sur le site Web fournissent de l'information générale au sujet des comportements à risque, de la prévention du suicide et des choix de vie sains au Nunavut. Les collectivités ont également accès à des trousseaux de prévention du suicide et de promotion de modes de vie sains. Le site Web invite également les individus à partager les ressources d'information et les initiatives fructueuses menées dans leurs collectivités. Les aînés seront mieux informés, comme en feront foi les commentaires formulés par les membres de la collectivité et les aînés ou par l'entremise des réseaux sociaux.

Engagement 7 : Le GN investira dans les générations futures en favorisant le sain développement dès la petite enfance

« Des mesures de prévention peuvent être mise en place à de nombreux endroits, mais les partenaires reconnaissent le rôle crucial que jouent les programmes de santé maternelle, néonatale et infantile et la participation active des parents comme facteurs de protection des jeunes Nunavummiut. Des initiatives de développement de la petite enfance, l'accès à des services de garde de qualité, l'accès à une nutrition adéquate et des mesures pour protéger les enfants contre les mauvais traitements et la négligence permettront aux enfants du Nunavut d'acquérir des mécanismes de protection qui les accompagneront toute leur vie, et de briser le cycle de traumatisme historique. »

« Par conséquent, le GN s'engage à mettre en œuvre la Stratégie de santé publique et la Stratégie sur la santé maternelle et néonatale, et à renforcer les programmes existants de développement de la petite enfance fournis par le MSSS. De plus, le GN s'assurera que les programmes de développement de la petite enfance sont universellement accessibles pour tous les Nunavummiut, et que des programmes éducatifs de qualité adaptés à la culture inuit sont offerts dans tous les établissements accueillant des enfants. »

Objectif	Partenaires/ intervenants	Mesures ou tâches	Calendrier	Résultats escomptés
7.1 Collaboration continue avec d'autres initiatives du MSSS, notamment la Stratégie de santé publique (SSP) et la Stratégie sur la santé maternelle et néonatale (SSMN), ainsi que des initiatives de développement comme la Stratégie de prévention de la violence familiale.	Responsable : MSSS du GN	Collaboration continue afin que les plans stratégiques cadrent avec les objectifs de la : SSP <ul style="list-style-type: none"> • Diminution de la violence mentale, physique, psychologique et sexuelle • Diminution des comportements à risque chez les jeunes • Diminution de l'alcoolisme et de la toxicomanie • Renforcement des capacités communautaires SSMN <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la planification des grossesses, soutien parental, accès précoce aux programmes d'aide à l'enfance et à la famille et soutien aux enfants et aux adultes à risque 	2011-2012 et au-delà	Renforcement des collaborations entre les partenaires du Nunavut concernant la mise en œuvre de diverses stratégies complémentaires.
7.2 Favoriser le sain développement des enfants au Nunavut.	Responsable : ministère de l'Éducation du GN	Renforcer et soutenir le développement des programmes de la petite enfance (DPE) dans les collectivités du Nunavut en concevant, adaptant et mettant en œuvre des programmes de développement de la petite enfance adaptés à la culture à l'aide de recherches fondées sur des preuves. Effectuer une analyse de cas afin d'obtenir le financement requis pour soutenir les collectivités n'ayant pas accès en ce moment à des programmes de DPE. Élaborer et promouvoir des programmes de garderie répondant plus adéquatement aux besoins du Nunavut.	2011-2012 et au-delà 2012-2013 2012-2013 et au-delà	Soutien accru pour le sain développement des enfants d'âge préscolaire du Nunavut.

Objectif	Partenaires/ intervenants	Mesures ou tâches	Calendrier	Résultats escomptés
7.3 Mettre sur pied un projet pilote de programme d'études comprenant des apprentissages sociaux et affectifs dans les écoles élémentaires de l'ensemble du Nunavut.	Responsable : Éducation du GN	Élaborer un programme d'études comprenant des apprentissages sociaux et affectifs, incluant des domaines comme l'estime de soi, les interactions sociales positives, la résolution de conflits, et les habiletés d'adaptation. Mettre ce programme d'apprentissages sociaux et affectifs à l'essai dans six écoles primaires.	Début en juin 2012	Dépôt d'un rapport présentant les résultats du programme pilote et formulant des recommandations concernant la mise en œuvre d'apprentissages sociaux et affectifs dans toutes les écoles du Nunavut afin d'aider les élèves à mieux comprendre leurs émotions et à mieux relever les défis personnels auxquels ils seront confrontés dans la vie.
7.4 Développer l'expertise et obtenir le financement requis pour permettre la mise sur pied et le fonctionnement d'un programme étoffé de développement de la petite enfance (DPE) dans toutes les collectivités du Nunavut.	Coresponsables : Ministère de l'Éducation du GN/NTI et autres intervenants selon les besoins	Effectuer ou commander une recherche résumant (A) les avantages de programmes de DPE bien conçus pour les individus et les collectivités; (B) les pratiques exemplaires de mise en œuvre des programmes de DPE, particulièrement dans les petites collectivités de l'Arctique; et (C) les options de financement des programmes de DPE pour l'ensemble des collectivités.	Début en avril 2012	Présentation de preuves et de recommandations dans le cadre d'un symposium de recherche. Identification de sources de financement pour l'élaboration et la mise en œuvre de programmes d'enseignement dans l'ensemble des garderies; mise en place d'un programme universel d'aide préscolaire. Ressources disponibles pour les centres de DPE.
7.5 Élaborer et distribuer un programme favorisant l'acquisition de bases positives et l'apprentissage de mécanismes de protection dans les garderies du Nunavut.	Coresponsables : Ministère de l'Éducation du GN/ ELC/ organisations inuit	Élaborer et distribuer un programme d'enseignement ciblant les mécanismes de protection de base pour les enfants du Nunavut, notamment le développement d'habiletés d'adaptation, la résolution de conflits et l'interaction sociale positive.	Début en juin 2012	Un programme d'enseignement est élaboré et distribué dans tous les centres de DPE et toutes les garderies du Nunavut.

Engagement 8 : Les partenaires appuieront les collectivités pour qu'elles s'engagent dans des initiatives de développement communautaire

« Les partenaires conviennent que l'amélioration du bien-être joue un rôle important dans la prévention du suicide. Les collectivités doivent jouer un rôle central dans tous les aspects de la présente stratégie, mais leur rôle principal consistera à fournir des programmes et des services qui encouragent les individus et les familles à mener des vies saines. »

« Par conséquent, afin de permettre aux collectivités de dresser leurs propres listes de priorités concernant les activités communautaires qu'elles souhaitent mettre en œuvre, les partenaires s'assureront d'offrir aux collectivités le financement requis pour qu'elles réalisent leurs priorités sociales et culturelles, en mettant notamment l'accent sur le renforcement de la capacité communautaire. »

Objectif	Partenaires/ intervenants	Mesures ou tâches	Calendrier	Résultats escomptés
8.1 Soutenir les collectivités afin qu'elles puissent obtenir des ententes de financement plus souples.	Coresponsables : MSSS du GN/NTI	La NTI et le GN collaboreront avec le gouvernement fédéral, le personnel concerné et les intervenants des collectivités afin d'assurer la mise en place d'ententes de financement quinquennal souples.	Début en avril 2011	Souplesse et soutien accrus pour les programmes communautaires et les projets axés sur des initiatives de prévention du suicide. Respect du chapitre 32 de l'ARTN.
8.2 Présenter la Stratégie de prévention du suicide du Nunavut aux groupes et organismes communautaires. Établir des partenariats selon les besoins pour mettre en œuvre des aspects spécifiques de la Stratégie.	Responsable : Comité de mise en œuvre	Visite des collectivités et diffusion d'information au sujet de la Stratégie de prévention du suicide du Nunavut; identification de groupes et d'organismes communautaires souhaitant participer à la mise en œuvre de d'aspects précis de la Stratégie de prévention du suicide du Nunavut.	Début en mai 2011	Plus grande sensibilisation des collectivités au sujet de la Stratégie de prévention du suicide du Nunavut, et collaboration accrue entre le comité de mise en œuvre et les collectivités concernant la mise en œuvre de la Stratégie.
8.3 Identifier des personnes ressources et des intervenants communautaires pouvant contribuer à la mise en œuvre de la Stratégie de prévention du suicide du Nunavut.	Responsable : Comité de mise en œuvre	Visite des collectivités et diffusion d'information.	Début en mai 2011 et au-delà	Soutien accru des intervenants communautaires participant à la mise en œuvre de la Stratégie de prévention du suicide au Nunavut.

Le Comité de mise en œuvre s'engage à mettre en œuvre les mesures énoncées dans le présent plan d'action de la Stratégie de prévention du suicide du Nunavut. Ce plan d'action entre en vigueur dès sa signature, et demeurera en vigueur jusqu'au 31 mars 2014.

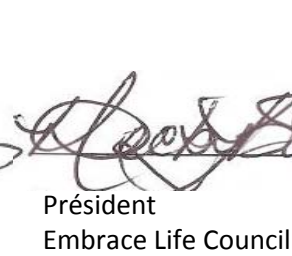
Signé à Iqaluit, Nunavut, le 12 jour de Sept 2011.



Président
Nunavut Tunngavik Inc.



Ministre de la Santé et des
Services sociaux
Gouvernement du Nunavut



Président
Embrace Life Council



Commandant de la Division V
Gendarmerie royale du Canada